

Conseil d'administration de la Société de
transport de Lévis

**Règlement numéro 166 -*Tarification des
billets vendus sur des supports conformes
à compter du 1^{er} juillet 2021***

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÉSOLUTION 2021-047-

RÈGLEMENT NUMÉRO 166

**Régissant la tarification billets vendus sur supports conformes pour les
clientèles du transport urbain et du transport adapté qui utilisent les services
de la Société de transport de Lévis.**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de
transport en commun, chapitre S-30.01*, la Société
de transport de Lévis établit par règlement les
différents titres de transport et en fixe les tarifs selon
les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle
détermine par règlement (règlement numéro 84);

ATTENDU la volonté de promouvoir l'utilisation du réseau de la
STLévis dans le contexte de la reprise graduelle des
activités consécutive au déconfinement de la région ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis
décrète ce qui suit :

À compter du 1^{er} juillet 2021

La tarification des billets vendus sur support conforme qui a été établie en vertu
du Règlement 161 et modifiée par le Règlement 165 est modifiée comme suit à
compter du 1^{er} juillet 2021.

Tarifs des billets sur support OPUS ou Nomade Paiement

4 passages	12 \$
8 passages	24 \$
12 passages	35 \$

Entrée en vigueur

La tarification découlant de l'adoption du Règlement numéro 166 entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et remplace toute disposition incompatible d'un règlement adopté avant cette date.

Cette nouvelle tarification s'applique à l'ensemble des services offerts par la Société de transport de Lévis sur le territoire de la Ville de Lévis et de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Mario Fortier
Président

Jean-François Carrier
Directeur général

Adopté le 27 mai 2021

ORIGINAL DU RÈGLEMENT No 166